



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 36/18

Objet

Acquisition et mise à disposition d'un logiciel de gestion des cimetières

Secrétaire de séance

Jacques LAGNIEN

Rapporteur :

Jean THUREL

Conseil Communautaire
15 mars 2018
Abergement-la-Ronce - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 09 mars 2018
Date de publication : 23 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM Sermier, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Gruet, C. Demortier à C. Nonnotte-Bouton, D. Germond à JB Gagnoux, I. Girod à JM. Sermier, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à JP. Cuinet, P. Jobez à N. Jeannet, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à S. Marchand, JC. Wambst à F. Barthoulot, M. Henry à JP Lefèvre, J. Dayet à J. Péchinot, M. Boué à J. Drouhain, R. Curly à G. Chauchefoin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Douzenel, H. Prat, C. Mathez, V. Chevriaut, J. Lagnien.

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016, prévoit dans son Axe 1 (« Recherche d'efficacité et d'efficience au sein de l'action publique locale ») une action relative aux systèmes d'information et de ressources numériques. Cette action consiste, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à reprendre les systèmes d'informations existants et à élaborer un bouquet de services numériques à destination des communes du territoire.

Conformément à l'article L5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la mise en commun de moyens, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se propose ainsi d'acquérir un logiciel de gestion administrative des cimetières, au bénéfice de ses communes membres. Cette acquisition leur permettra, d'une part, d'être en conformité avec la législation funéraire qui s'impose à elles et, d'autre part, de simplifier la gestion de ce service avec une solution informatique cohérente, moderne, évolutive et adaptée aux besoins de chacun. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose de prendre à sa charge les frais de formation des agents qui utiliseront ce nouvel outil informatique.

Le règlement de mise à disposition du logiciel détermine notamment les conditions d'utilisation de celui-ci, les modalités financières de gestion et de maintenance de cet outil et les modalités de refacturation des coûts de fonctionnement annuels associés. Ce règlement sera signé avec toutes les communes intéressées ayant délibéré en faveur de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion administrative des cimetières,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de ce logiciel auprès des communes qui en feront la demande, en vertu de l'article L5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le règlement de mise en commun de moyens ci-annexé, ainsi que tout avenant postérieur relatif à l'adhésion de nouvelles communes membres.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 15 mars 2018
Le Président Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes du Grand Dole concernées

